# Statuts sociaux

*Numéro spécial*



https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press

# Repenser les statuts sociaux

*Étienne Anheim, Jean-Yves Grenier et Antoine Lilti*

**L'existence des « statuts sociaux »** précède celle des sciences sociales, qui s'en sont emparés au XIX^e^ siècle en puisant d'abord dans les écrits des juristes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et, plus largement, dans le vocabulaire par lequel les groupes sociaux se désignent à travers le temps et l'espace. Dès cette époque, ils occupent une place centrale dans les travaux des historiens, des sociologues et des anthropologues, qui tentent de décrire et d'expliquer les dynamiques des sociétés humaines et participent à la structuration des débats au sein des sciences sociales, comme en témoignent les jeux et rejeux de l'opposition entre les classes de Karl Marx et les statuts de Max Weber, en particulier chez des lecteurs parfois guidés par des arrières pensées politiques. M. Weber a considérablement contribué au succès de la notion en ajoutant à une dimension juridique et à une conception de la société comme corps, héritées de l'Ancien Régime, un contenu proprement sociologique, lié à la hiérarchisation selon une échelle du prestige social qui n'est ni directement héréditaire, comme dans les castes, ni purement économique, comme dans les classes. Si cette définition a rarement été utilisée de manière stricte par les historiens, les sociologues et les anthropologues, elle a permis de proposer un concept délimitant, au sein d'une société donnée, des groupes d'individus dotés de caractéristiques juridiques mais aussi symboliques communes, en intégrant à l'analyse historique des catégories maniées par les acteurs. Ainsi, durant les années 1960, c'est autour des statuts que se cristallisent les interprétations de l'Ancien Régime comme société d'ordres ou de classes, alors qu'émergent les discussions entre *emic* et *etic* parmi les anthropologues. Pourtant, à partir des années 1980, au moment où l'idée d'une interprétation globale des sociétés humaines par les sciences sociales est remise en cause, la question des statuts sociaux semble passer au second plan.



*Annales HSS, octobre-décembre 2013, n° 4, p. 949-953.*

https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press

Elle ressurgit aujourd'hui à la faveur d'une réactualisation des débats méthodologiques du début des années 1990, dans un nouveau contexte historiographique et épistémologique qui rend possible, à distance, un premier bilan des évolutions des deux dernières décennies. La notion de statut permet en effet de réunir la dimension juridique et les pratiques sociales, mais aussi le point de vue de l'historien et celui de l'acteur. En ce sens, elle est à la fois une catégorie de l'analyse des groupes et un instrument pour ceux qui les constituent. Sa plasticité lui permet de décrire un gradient de sociétés, depuis des univers sociaux très normatifs jusqu'à des mondes beaucoup plus fluides, en soulignant le caractère actif et construit des catégories sociales, sans pour autant les réduire à des illusions. Car les statuts sociaux ne disent jamais tout d'une société mais ils contribuent à la structurer. L'enjeu est de taille pour l'historien, qui ne peut s'affranchir de ces redoutables questions par le seul constat qu'existent des interactions entre des normes sociales et des pratiques, mais qui doit s'interroger sur les mécanismes à l'œuvre. Comment les statuts sociaux participent-ils à la mise en ordre de l'espace social, que ce classement résulte d'un effet d'imposition par une autorité ou qu'il soit le produit de négociations multiples ? Quel est le degré d'autonomie des acteurs par rapport à cet ordre publiquement énoncé ? Ces interrogations, dans leur actualité historiographique, sont au cœur des contributions réunies dans ce numéro.

Ainsi, comme le montre l'article de Julien Zurbach sur la naissance des cités grecques, la notion de statut permet de mettre en évidence le réinvestissement d'une histoire soucieuse d'analyser les formes de domination à l'aide d'une réflexion sur les pratiques sociales et la structure de la documentation, sans pour autant en dissoudre les cadres d'intelligibilité. Cette approche confirme la nécessité de donner à la notion de statut un sens plus large que celui façonné par la tradition juridique ou la sociologie wébérienne : sa dimension normative devient une ressource au sein de stratégies sociales elles-mêmes différenciées selon les groupes et les individus, et s'articule ainsi à d'autres outils de description de la structure sociale et des formes de l'action. C'est le sens de l'étude conjointe des formations sociales et du travail dans le cas des ports antiques examinés par Nicolas Tran, dans celui des métiers médiévaux analysés par Philippe Bernardi, présenté par Étienne Anheim, et dans celui de la nomenclature des catégories socio-professionnelles abordée par Thomas Amossé. C'est aussi le sens de l'étude de la religion tel que le met en évidence Dominique Julia à propos de l'ouvrage de Christophe Duhamelle sur l'Allemagne du XVIII^e siècle. Dès lors qu'elle n'est pas figée dans une désignation rigide et intemporelle (qu'elle soit issue des notions indigènes ou des concepts du chercheur) mais qu'elle est considérée comme un outil classificatoire institutionnalisé, entre les mains de groupes sociaux aux identités complexes, c'est-à-dire dès lors qu'est mise en valeur sa nature profondément relationnelle, la notion de statut social retrouve sa pertinence. Elle permet de montrer que, dans certains cas, les identités qu'elle sous-tend sont le fruit d'une compétition et de processus plus fluides qu'on a pu parfois le penser, comme le suggère l'analyse de François Bougard, Geneviève Bührer-Thierry et Régine Le Jan sur les élites du haut Moyen Âge. Cependant, cette fluidité et cette compétition prévalent principalement à l'intérieur de groupes sociaux spécifiques, souvent en situation de domination : si



https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press

le statut est à la fois construction et ressource des acteurs, il n'en est pas moins contraignant et, surtout, dissymétrique, ainsi que le montre l'exemple du *popolo* vénitien étudié par Claire Judde de Larivière et Rosa Salzberg, dont la saisie problématique, entre pratiques sociales et qualifications institutionnelles, met en évidence l'enjeu historique de l'accès au statut pour certains acteurs. Se différenciant de la « classe » ou du « groupe », le « statut » social est donc devenu un concept pour penser ensemble la contrainte et l'action et pour croiser, comme le propose le sommaire du présent numéro, l'analyse de la stratification des groupes et celle de leurs identités.

Cet usage de la notion de statuts sociaux illustre bien les enjeux actuels de ce qu'il est convenu d'appeler, non sans ambiguïtés, l'« histoire sociale ». On y trouve l'empreinte, à plus de deux décennies de distance, du « tournant critique » proposé par les *Annales* en 1989 et de ses suites, dans lesquelles le renouvellement de l'histoire sociale tenait une place majeure, autour des notions d'« échelle » ou de « pratiques » et d'une nouvelle alliance avec la sociologie pragmatique, visant à donner naissance, pour reprendre le mot de Bernard Lepetit, à « une autre histoire sociale ». Interprétée par certains comme un renoncement à l'histoire sociale traditionnelle et par d'autres comme un tournant culturaliste souhaitable mais inachevé, cette nouvelle orientation, en un temps d'anomie épistémologique et méthodologique, a cependant, aux côtés de la *microstoria* italienne, de la nouvelle histoire sociale allemande, du marxisme anglais ou de la réception critique du *linguistic turn* aux États-Unis, contribué à l'élaboration d'une histoire sociale renouvelée au sein de laquelle, après des phases d'ajustement, ont convergé empiriquement l'héritage d'interrogations classiques des sciences sociales et les déplacements liés à l'introduction des notions d'échelles, de pratiques, de culture ou d'*agency*.

Ce n'est toutefois pas le seul enseignement du déplacement historiographique qui s'est opéré depuis le début des années 1990. Il faut, pour le comprendre, revenir sur l'ambivalence de cette désignation d'histoire sociale. Tirant sa force de sa vaste capacité de ralliement, le terme était déjà considéré par Lucien Febvre comme infiniment extensible et faiblement descriptif, et son emploi dissimule bien des malentendus, d'autant que la catégorie d'histoire sociale s'est construite dès l'origine au plus près des problématiques sociologiques auxquelles de nombreux outils ont été empruntés, mais le plus souvent sans que les historiens s'expliquent sur les enjeux épistémologiques de ces transferts. Dès les années 1930, l'histoire sociale des *Annales* se constitue ainsi dans un dialogue avec la sociologie, en particulier d'Émile Durkheim mais aussi de K. Marx, sans construire véritablement ce débat en objet de réflexion explicite. Les années 1990 ne sont pas si différentes : l'histoire sociale en crise se ressource au contact de nouveaux travaux sociologiques et jamais, sans doute, la proximité entre histoire et sociologie n'a été aussi grande depuis les années 1930. Mais une nouvelle fois, ce rapprochement se fait à peu de frais pour les historiens : la boîte à outil est largement ouverte, on y range pêle-mêle les instruments les plus divers, en considérant que c'est la pratique même de l'historien qui fera le tri par la confrontation avec le réel documentaire. Cette façon de procéder, souvent très efficace, n'en comporte pas



https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press

moins une difficulté, celle d'importer de manière invisible des problèmes épistémologiques en considérant que la pratique historiographique suffira à les résoudre, ce qui est loin d'être évident. L'histoire sociale, fortement nourrie de sociologie mais souvent peu désireuse de clarifier son architecture théorique, tire à la fois sa force et sa faiblesse de cette indétermination. La crise des années 1980 en a montré le coût : il s'agit d'abord d'une crise épistémologique, qui a touché d'autant plus fortement l'histoire sociale qu'elle avait lié son destin, à travers l'anthropologie et la sociologie, à des paradigmes désormais menacés mais qu'elle n'assumait que du bout des lèvres.

Le cas des statuts sociaux montre par contraste que la méthode historique peut se libérer de l'alternative entre un éclectisme parfois efficace empiriquement, mais souvent fragile, et un idéalisme qui nécessiterait des prises de position définitives en termes de théorie sociale en préalable à toute étude, au risque de retrouver dans les sources les présupposés dont on était parti. Les évolutions des dernières décennies ont en effet permis aux historiens d'acquérir une ambition réflexive supplémentaire, aussi bien sur le plan historiographique qu'épistémologique, comme on peut l'observer dans l'analyse critique des travaux de Moses Finley par J. Zurbach et N. Tran, dans l'enquête régressive de P. Bernardi ou dans l'historicisation des catégories socio-professionnelles contemporaines par T. Amossé. Ces approches sont emblématiques d'une perspective qu'on pourrait qualifier de « généalogique », dans la mesure où il s'agit de mettre en évidence les liens qui attachent l'historien à son objet par l'intermédiaire d'une histoire de la transmission et des discours, savants ou non, sur cet objet. Les travaux scientifiques ne sont en effet pas seulement le résultat de la confrontation entre une documentation donnée, abordée avec les ressources nécessaires de l'érudition, et un questionnement théorique et méthodologique propre au chercheur. Cette représentation bute sur les apories signalées plus haut, comme l'a montré le débat sur les ordres et les classes, et repose sur une fiction instituée pour les besoins de la construction d'un objet scientifique. Si la notion de statut est particulièrement pertinente aujourd'hui, c'est parce qu'elle est emblématique de cette réflexivité qui souligne les limites de l'opposition entre catégories des acteurs et du chercheur : comme nous le rappelions, elle est centrale dans l'histoire des sciences sociales parce qu'elle est centrale dans leur héritage historique. Sans les philosophes antiques, les clercs médiévaux et les juristes de l'Ancien Régime, le statut n'aurait pas pour les chercheurs en sciences sociales la même signification, ni la même capacité analytique. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de construction scientifique des concepts, mais que cette construction est un processus qui a lui-même une histoire, lente et complexe, nourrie d'ambition scientifique et autonome, mais aussi de croyances, de représentations et de descriptions héritées, ainsi que le montre T. Amossé en mettant en évidence le rôle des déclarations de professions dans la constitution de la première nomenclature des catégories socio-professionnelles.

En inscrivant dans la pratique empirique de l'historien ce lien entre le sujet et l'objet de la connaissance historique, cette approche généalogique permet d'éclairer certains impensés historiographiques et épistémologiques dissimulés au cœur même de la pratique scientifique. Les interrogations de l'historien sont alors



https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press

transformées par ce recours au temps long d'une histoire de nos représentations savantes. La démarche dépasse l'historiographie : la construction de nos catégories n'est pas seulement le résultat des travaux des historiens anciens et modernes, mais aussi des savoirs et des pratiques des acteurs du passé, tels que nous en héritons.

En somme, et c'est là son plus grand intérêt, la réflexion sur les statuts rappelle que cette histoire sociale renouvelée, même quand elle porte son attention sur la morphologie des sociétés, ne constitue pas un sous-champ de la réalité historique qu'on pourrait opposer à d'autres, appelés histoire économique, politique ou culturelle. Elle se nourrit des questionnements et des outils les plus divers, de la critique documentaire à l'épistémologie, de l'étude critique des concepts dans le temps long, sur le modèle d'une histoire des sciences réflexive, au recours à toutes les ressources de l'anthropologie, de l'économie, des sciences politiques et de la sociologie de l'action ou de la domination – définis en fonction de la construction de problèmes et non d'un lotissement du terrain des historiens.

Sans doute cette histoire sociale est-elle différente de ce qu'elle fut au moment supposé de sa grandeur, dans l'après-guerre, alors que le terme superposait un domaine et une méthode de recherche. Une partie de la nostalgie qui s'exprime tient d'ailleurs à cette disjonction, qui a également souvent séparé le militantisme politique de l'engagement épistémologique. Mais en abandonnant une conception réifiée du social, l'histoire « sociale » renoue aujourd'hui, dans le même temps, avec l'ambition qui était la sienne dans les années 1930, celle d'une sociologie historique générale qui puisse concerner l'ensemble des documents et des questionnements de l'historien. C'est l'écho qu'il faut entendre encore dans le mot : « social » désigne moins un objet qu'un problème, dont la tentative de résolution constitue la science historique, précisément, en science *sociale*.

*Étienne Anheim, Jean-Yves Grenier et Antoine Lilti*



https://doi.org/10.1017/S0395264900015067 Published online by Cambridge University Press